



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

No. **BM/0591/07-2022**

Port-au-Prince, le **26 JUL. 2022**


**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
PROGRAMME DE DÉPART VOLONTAIRE À LA RETRAITE DES  
FONCTIONNAIRES**

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) informe le public en général et les Agents publics en particulier que, dans le cadre de l'amélioration de la prestation de services publics aux usagers et de la rénovation de la Fonction publique, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un programme de départ volontaire à la retraite des Fonctionnaires remplissant les conditions prévues dans le Décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 février 2011 sur la Pension Civile de Retraite.

Pour accompagner les Agents publics ayant souscrit volontairement à ce programme de départ à la retraite, il est prévu de leur verser une prime de séparation en tenant compte de leur âge, de la catégorie à laquelle ils appartiennent et de leur carrière globale dans la fonction publique.

Ainsi, le MEF a le privilège d'annoncer que les premiers chèques de primes, provenant d'une liste de cent quatre-vingt-quatre (184) Agents Publics dont l'avis de liquidation de pension a été publié au Journal Officiel de la République « Le Moniteur » daté du 8 mars 2022, sont disponibles et prêts à être livrés à leurs bénéficiaires.

Tout en s'engageant à étendre le processus à l'ensemble des Agents de la Fonction publique remplissant les conditions prévues dans le cadre réglementaire en vigueur, le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) invite les Agents publics intéressés à contacter les Responsables des Ressources humaines de leurs Institutions afin de remplir les formalités requises.

  
**Michel Patrick BOISVERT**  
Ministre